



AR PREFECTURE

016-200054047-20200622-2020\_06\_22\_24-DE  
Reçu le 26/06/2020

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 15 Juillet 2021.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

